

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 348**3 juillet 1997****SOMMAIRE**

Artra S.A., Luxembourg	page 16701	International Participation Control Holding S.A., Luxembourg	16683
Bargos Investments S.A., Luxembourg	16685, 16686	Interpac Luxembourg S.A., Howald	16682, 16683
Buchberger, G.m.b.H., Bereldange	16668, 16669	ISROP, The Israel European Company S.A., Luxbg	16697
Capivent S.A., Luxembourg	16689, 16670	Itraco S.A., Luxembourg	16684
Cefat S.A., Luxembourg	16671	K Rubber & Plastics Investments S.A., Luxembg	16684
Central Caspian, G.m.b.H., Luxembourg	16670, 16671	Lagfin S.A., Luxembourg	16688
CL Belgium-Finance S.A., Luxembourg	16672	Lance Holding S.A., Luxembourg	16684, 16685
COFIGEP, Compagnie Financière de Gestion Privée, S.à r.l., Luxembourg	16672, 16673	Landesbank Rheinland-Pfalz International, Luxbg	16690
Concept Enterprises S.A., Luxembourg	16673	Landesbank Schleswig-Holstein International S.A., Luxembourg	16690
Cosindit S.A., Luxembourg	16674	Lavidas Group Holding S.A., Luxembourg	16689
Edfund S.A., Luxembourg	16674	Lena S.A., Luxembourg	16690
EKT, Europäische Kontainer Transport Luxembourg, G.m.b.H., Strassen	16676, 16677	Loft Invest S.A., Luxembourg	16684
Eleuthera S.A., Luxembourg	16674	Lorflex, S.à r.l., Foetz	16685
Equimat-Lubrilux, S.à r.l., Ingeldorf	16675	Luxembourg Investments Holding S.A., Luxembg	16690
Ercom International, S.à r.l., Luxembourg	16676	Mahek Finance S.A.H., Luxembourg	16690
Eribancaire Luxembourg S.A., Luxembourg	16676	M.D. Carlux, S.à r.l., Luxembourg	16673, 16674
Euro-Land S.A. Holding, Luxembourg	16676	MDJ S.A., Luxembourg	16686
Fidinam Fiduciaire S.A., Luxembourg	16677	Meatpackers Investment S.A., Luxembourg	16681
Financial Fleurus Holding S.A., Luxembourg	16663	N.C.C., S.à r.l., Bertrange	16691
Finlombard Lux S.A., Luxembourg	16678	Nifrac Finance S.A., Luxembourg	16691
Forfin S.A., Luxembourg	16687	Pan European Financial Corporation S.A.H., Luxbg	16691
Fortuna, Société coop. de crédit et d'épargne, Luxbg	16679	Parsifal S.A., Luxembourg	16692
Futura S.A., Luxembourg	16686	Polyma et Polycolor S.A., Esch-sur-Alzette	16692
Galinvest S.A., Luxembourg	16687	Ramirez - Investments, S.à r.l., Luxembourg	16658
G.E.B., Groupement Européen du Bâtiment, G.E.I.E., Luxembourg	16695	Reform S.A., Luxembourg	16692
Geoholding S.A., Luxembourg	16687	Rodberg, S.à r.l., Luxembourg	16693
Geo Investment S.A., Luxembourg	16678	Rogowski & Cie KGaA, Luxembourg	16660
Gesecalux S.A., Luxembourg	16677	Rothan S.A., Luxembourg	16693
Glibro Trading Holding S.A., Luxembourg	16679	Schilling Garant, Sicav, Luxembourg	16691
Gordes S.A., Luxembourg	16679	Saes Getters Finance S.A., Luxembourg	16694
Granada Investments S.A., Luxembourg	16679	S.E.R.I. Pharma S.A., Luxembourg	16693
Grenouille S.A., Luxembourg	16698	S.G.D. Holding S.A., Luxembourg	16693
Hager Investment S.A., Remich	16680	Sienna S.A., Luxembourg	16693, 16694
Health & Beauty International S.A., Luxembourg	16688	Skill S.A., Luxembourg	16695
Hollerich Investment Holding S.A., Luxembourg	16688	Société de Participations Apafin S.A.H., Luxembg	16695
Hydrosexport, S.à r.l., Luxembourg	16688	Software Development Services, S.à r.l.	16695
I.D.G., International Diamonds & Gems, S.à r.l., Luxembourg	16688	Stecatex S.A., Luxembourg	16694
Idus Holding S.A., Luxembourg	16680	Tacoma Investment S.A., Luxembourg	16696
Imhotep S.A., Luxembourg	16681	Target International Growth Fund, Sicav, Luxembg	16695
Immoconcept Holding S.A., Luxembourg	16682	Techniroute, S.à r.l., Luxembourg	16696
Immo Eco S.A., Luxembourg	16687	T M S S.A., Grevenmacher	16664
Immo Market Consulting, S.à r.l., Luxembourg	16682	Tradihaus S.A., Luxembourg	16697
India Liberalisation Fund, Luxembourg	16689	Treulux II, Deutsch-Luxemburgische Revision und Treuhand S.A., Luxembourg	16697
Inodis, S.à r.l., Schrassig	16689	Universal Trading Oil Company 1981 S.A., Luxbg	16666
Inopco Holding S.A., Luxembourg	16681	Val Paradiso S.A.H., Luxembourg	16697
International Business Consultants S.A., Luxembg	16682	VB Capital Group S.A.H., Luxembourg	16697
		Vermeire Luxembourg S.A., Senningerberg	16698

RAMIREZ - INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 27, rue du Pont Rémy.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Francisco Ramirez, employé privé, demeurant à L-1344 Luxembourg, 31, rue Georges Clemenceau;
- 2.- Son épouse demeurant avec lui Madame Michèle Schmitz, sans état particulier.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de RAMIREZ-INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1997.

Art. 6. Le capital social est fixé à un million trois cent mille francs (LUF 1.300.000,-), représenté par mille trois cents (1.300) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Francisco Ramirez, prédit, six cent cinquante parts	650
- Madame Michèle Schmitz, prédite, six cent cinquante parts	650
Total: mille trois cents parts sociales	1.300

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million trois cent mille francs (1.300.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante mille francs (60.000,-).

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2423 Luxembourg, 27, rue de Pont Rémy.
 - Est nommé gérant Monsieur Francisco Ramirez, prédit, qui peut par sa seule signature engager valablement la société.

Les comparants déclarent qu'ils s'agit d'une société familiale car le lien de parenté est celui entre époux.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction allemande:

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am sechsten März.

Vor Uns, Christine Doerner, Notar mit Amtssitz in Bettembourg.

Sind erschienen:

1.- Herr Francisco Ramirez, Privatangestellter, in L-1344 Luxemburg, 31, rue Georges Clemenceau wohnend;

2.- Seine bei ihm wohnende standeslose Ehefrau Dame Michèle Schmitz.

Diese Erschienenen ersuchten den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorgenannten Komparenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung RAMIREZ-INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist die Beteiligung auf jede Art und Weise an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften. Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 1997.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million dreihunderttausend Franken (1.300.000,-), und ist eingeteilt in eintausenddreihundert (1.300) Geschäftsanteile zu je eintausend Franken (1.000,-).

Diese Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

- Herr Francisco Ramirez, vorgeannt: sechshundertfünfzig Anteile 650

- Frau Michèle Schmitz, vorgeannt: sechshundertfünfzig Anteile 650

Total: eintausenddreihundert Anteile 1.300

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von einer Million dreihunderttausend Franken (1.300.000,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Das Abtreten von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung von Gesellschaftern, welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen müssen.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Drittpersonen gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Der Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen;

- Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf sechzigtausend Franken (60.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2423 Luxemburg, 27, rue de Pont Rémy.

Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird ernannt Herr Francisco Ramirez, vorgeannt, der die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten kann.

Die Gesellschafter erklären, dass es sich um eine Familiengesellschaft handelt, da die Gesellschafter verheiratet sind.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Bettemburg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. Ramirez, M. Schmitz, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 1997, vol. 827, fol. 15, case 8. – Reçu 13.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 15 mars 1997.

C. Doerner.

(12124/209/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

ROGOWSKI & CIE KGaA, Kommanditgesellschaft auf Aktien.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 6, avenue du X Septembre.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, den siebten März.

Vor Uns, Maître Christine Doerner, Notar mit Amtssitz in Bettemburg.

Sind erschienen:

1. Herr Ralf Rogowski, Kaufmann, mit Wohnsitz in D-44265 Dortmund, Preinstrasse 77.

2. Frau Sabine Niemeyer, Geschäftsführerin, mit Wohnsitz in D-44265 Dortmund, Preinstrasse 77.

Die Erschienenen, handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaften, ersuchen den Notar, wie folgt die Satzung einer Kommanditgesellschaft auf Aktien luxemburgischen Rechts zu beurkunden, die sie untereinander gründen:

Kapitel I. Name, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Kommanditgesellschaft auf Aktien zwischen den obenbezeichneten Personen und allen zukünftigen Aktionären mit der Bezeichnung ROGOWSKI & CIE KGaA gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Der Sitz kann innerhalb derselben Gemeinde durch einen einfachen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwertung und Verwaltung von Beteiligungen in jedweder Form an ausländischen oder luxemburgischen Gesellschaften.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel für die Gründung, Verwaltung und Verwertung sowie Auflösung eines Wertpapierbestandes, welcher Wertpapiere jedwelchen Ursprungs enthält, verwenden.

Sie kann an der Gründung, der Entwicklung und der Kontrolle jedes Unternehmens teilhaben. Sie kann alle Wertpapiere und Rechte durch den Kauf von Beteiligungen, durch Einlagen, durch Unterzeichnung, durch Zeichnungsverpflichtungen oder Optionen, durch Handel oder auf sonstige Weise erwerben oder durch Tausch oder in sonstiger Weise veräussern.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, an denen sie sich beteiligt, Darlehen, Vorschüsse, Garantien oder Unterstützung jedweder Art erteilen. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften in allen Geschäftsangelegenheiten beraten.

Die Gesellschaft kann ebenfalls Patente, Produkt- und Dienstleistungsmarken halten und verwerten.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte und Rechtshandlungen, die sich im Rahmen ihrer Tätigkeit ergeben und der Erfüllung ihres Zweckes dienlich sind, sowie z.B. durch die Aufnahme von Darlehen mit und ohne Sicherheitsleistung in jedweder Währung und durch die Ausgabe von Anleihen und die Erteilung von Darlehen an die beteiligten Gesellschaften durchführen.

Sie kann auch bebautes und unbebautes Grundvermögen an- und verkaufen.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Sie kann durch Beschluss der Hauptversammlung, welche die in Artikel 20 vorgeschriebenen Voraussetzungen für eine Hauptversammlung erfüllen muss, aufgelöst werden.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einhunderttausend (100.000,-) ECU und ist in eintausend (1.000) unterzeichnete Aktien mit einem Nominalwert von einhundert (100,-) ECU aufgeteilt.

Nach Wahl ihrer Besitzer können Einzelzertifikate über jeweils eine Aktie, oder Gesamtzertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.

a) Im Falle des Ausscheidens eines Aktionärs steht den anderen Aktionären, im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Aktien, ein Vorkaufsrecht zu.

Der Aktionär muss der Geschäftsführung seinen Willen zum Ausscheiden mitteilen.

Die Geschäftsführung muss unverzüglich nach der Mitteilung des ausscheidenden Aktionärs die anderen Aktionäre per eingeschriebenem Brief benachrichtigen.

Das Vorkaufsrecht der übrigen Aktionäre erlischt, wenn es nicht innerhalb von drei Monaten nach entsprechender Mitteilung durch den ausscheidenden Aktionär an die Geschäftsführung von den anderen Aktionären ausgeübt wird.

Kann oder will ein Aktionär sein Vorkaufsrecht nicht ausüben beziehungsweise ist es erloschen, so steht es den übrigen Aktionären im Verhältnis ihrer Aktienanteile zu. Dieses Vorkaufsrecht erlischt wiederum, wenn es nicht innerhalb von einem Monat nach entsprechender Benachrichtigung der Geschäftsführung durch die übrigen Aktionäre ausgeübt wird.

Der Verkauf von Aktien an potentielle Wettbewerber ist grundsätzlich unzulässig.

Eine Verpfändung von Aktien an Nichtaktionäre ist ausdrücklich untersagt.

b) Im Todesfalle eines Aktionärs gehen seine Aktien in den Besitz seiner Erben bzw. Rechtsnachfolger über. Solange die Erben nicht als individuelle Neuaktionäre durch die Geschäftsführung anerkannt sind, können sie ihre Rechte bei der Gesellschaft nur durch einen alleinigen Vertreter, der von den Erben beziehungsweise Rechtsnachfolgern bestimmt wird, wahrnehmen.

Die betroffenen Aktien können so lange an keiner Abstimmung teilhaben.

Gegenüber den Erben bzw. den Rechtsnachfolgern findet das oben unter a) beschriebene Vorkaufsrecht Anwendung.

c) Soweit beim Ausscheiden eines Aktionärs gemäss dieser Satzung eine Vergütung zu bezahlen ist, besteht diese in einem Geldbetrag, der dem Durchschnittswert der Aktien, der sich aus den letzten drei Bilanzen (Ertragswert) ergibt, entspricht.

Art. 6. Die Aktien sind und bleiben ausschliesslich Namensaktien.

Das Eigentum an den Aktien wird rechtswirksam durch die Eintragung im Aktienregister nachgewiesen.

Die Gesellschaft erkennt nur eine Person als Inhaber pro Aktie an. Wird eine Aktie durch mehrere Personen gehalten, so kann die Gesellschaft die damit verbundenen Rechte so lange aufheben, bis eine einzige Person mit der Vertretung der Rechte gegenüber der Gesellschaft beauftragt wurde.

Art. 7. Die Erben, Rechtsnachfolger oder Gläubiger eines Aktionärs können unter keinen Umständen Siegel an das Gesellschaftsvermögen anbringen lassen oder das Inventar der Güter und Vermögenswerte erstellen lassen.

Ausgeschlossen sind auch die Aufteilung, Zwangsversteigerung oder sonstige Sicherungsmassnahmen betreffend die Vermögenswerte der Gesellschaft.

Die Einmischung der Erben oder Rechtsnachfolger in die Geschäftsführung der Gesellschaft ist nicht erlaubt.

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird für die Dauer der Gesellschaft durch einen Geschäftsführer, Herrn Ralf Kurt Rogowski, mit Wohnsitz in Dortmund, den persönlich haftenden Gesellschafter (Komplementär) verwaltet.

Art. 9. Die Geschäftsführung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Geschäftshandlungen und Verfügungshandlungen im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch die gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Hauptversammlung der Aktionäre oder des Aufsichtsrates vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich der Geschäftsführung.

Art. 10. Die Geschäftsführung kann ihre Befugnisse übertragen und Vertreter mit bestimmten Vertretungsbefugnissen, ohne jedoch dadurch die Möglichkeit zu besitzen, die Geschäftsführung abzutreten, beauftragen. Die Geschäftsführung bestimmt die Bezahlung der Vertreter und kann diese jederzeit abberufen.

Die Geschäftsführung erhält für ihre Tätigkeit eine jährliche Vergütung von einem Prozent (1 %) des Netto-Vermögenswertes der Gesellschaft; bei mehreren Geschäftsführern wird dieser Betrag von einem Prozent (1 %) zu gleichen Teilen jedem Geschäftsführer vergütet.

Art. 11. Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers und bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift aller Geschäftsführer verpflichtet.

Art. 12. Der oder die persönlich haftenden Gesellschafter vertreten als Geschäftsführer die Gesellschaft in allen Rechtsangelegenheiten, sei es als Beklagte oder als Klägerin.

Die Klageschriften werden für oder gegen die Gesellschaft rechtswirksam nur in ihrem eigenen Namen erstellt.

Art. 13. Im Falle des Ablebens, gesetzlicher Geschäftsunfähigkeit oder Verhinderung des Geschäftsführers, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst. Der Aufsichtsrat der Gesellschaft muss eine Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft einberufen, um über die eventuelle Auflösung der Gesellschaft, oder die Bestimmung eines oder mehrerer Geschäftsführer anstelle des verstorbenen, geschäftsunfähigen oder verhinderten Geschäftsführers zu befinden. Artikel 8 der Satzung sowie die Namensbezeichnung der Gesellschaft müssen dementsprechend abgeändert werden.

Kapitel IV. - Aufsichtsrat

Art. 14. Die Aufsicht der Gesellschaft unterliegt drei Aufsichtsräten, welche die Kommanditaktionäre der Gesellschaft in ihren Beziehungen zu der Geschäftsführung vertreten.

Sollte durch Todesfall oder in sonstiger Weise ein Aufsichtsratsamt unbesetzt bleiben, wird von den verbleibenden Aufsichtsräten vorübergehend und bis zur nächsten Hauptversammlung ein Aktionär oder eine andere Person bestimmt, um diesen zu ersetzen. Bei der Hauptversammlung können die Aufsichtsräte den neuen Aufsichtsrat vorschlagen. Verringert sich die Zahl der Aufsichtsräte um die Hälfte muss von der Geschäftsführung eine ausserordentliche Hauptversammlung einberufen werden, um neue Mitglieder des Aufsichtsrates zu ernennen.

Bei Krankheit oder längerer Abwesenheit eines Aufsichtsrates über längere Zeit wird dieser durch einen von dem Aufsichtsrat ausgewählten Aktionär oder eine andere Person vertreten, bis der abwesende Aufsichtsrat sein Amt wieder einnimmt.

Der Aufsichtsrat überwacht und kontrolliert die Geschäftshandlungen der Gesellschaft. Diesbezüglich erhält er jährlich von der Geschäftsführung eine Bestandsaufnahme der Aktiva und Passiva der Gesellschaft. Er muss die von der Geschäftsführung erstellte und einen Monat vor der Hauptversammlung überreichte Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung der Gesellschaft überprüfen. Bei der Hauptversammlung kann der Aufsichtsrat einen Bericht mit Vorschlägen vorlegen. Der Aufsichtsrat hält jährlich mindestens eine Sitzung am Gesellschaftssitz ab; bei Dringlichkeit kann die Geschäftsführung jederzeit eine Sitzung einberufen.

Die Mitglieder des Aufsichtsrates sind wiederwählbar und werden von der Hauptversammlung für eine Höchstdauer von sechs Jahren gewählt.

Kapitel V. - Hauptversammlung

Art. 15. Die ordentlich einberufene Hauptversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Beschlüsse zu fassen, die die Gesellschaft betreffen und in der Tagesordnung angekündigt sind.

Art. 16. Die jährliche Hauptversammlung findet am zweiten Freitag des Monats Juni um 11.30 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 1998, um 11.30 Uhr vormittags, an dem in der Einberufung vorgesehenen Ort, statt.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag zur gleichen Zeit verlegt.

Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen.

Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Die jährliche Hauptversammlung ist nur beschlussfähig, wenn mindestens sechzig Prozent (60 %) des gesamten Gesellschaftskapitals vertreten sind und eine Mehrheit von neunzig Prozent (90 %) des anwesenden oder vertretenen Kapitals dem Beschluss zustimmt.

Art. 17. Die Hauptversammlung der Aktionäre kann die Gesellschaftssatzung nur mit der Zustimmung der Geschäftsführung abändern.

Die Geschäftsführung und der Aufsichtsrat sind für die Einberufung der ordentlichen und ausserordentlichen Hauptversammlungen unter Angabe der Tagesordnung, des Datums und des Tagungsortes verantwortlich. Jeder Aktionär kann persönlich oder durch einen schriftlich Bevollmächtigten an den Hauptversammlungen teilnehmen und entsprechend seinem Aktienbesitz abstimmen oder abstimmen lassen.

Der Vorsitzende des Aufsichtsrates sitzt der Hauptversammlung vor. Die anderen Mitglieder des Aufsichtsrates stellen die weiteren Mitglieder des Vorsitizes. Die Protokolle der Hauptversammlungen werden von den Mitgliedern des Vorsitizes unterschrieben.

Kapitel VI. - Geschäftsjahr - Verteilung des Reingewinnes

Art. 18. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember des Gründungsjahres endet.

Art. 19. Der Reingewinn besteht aus dem in der Bilanz ausgewiesenen Überschuss, welcher nach Abzug von jedwelchen und sämtlichen Ausgaben und Abschreibungen der Gesellschaft verbleibt. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5 %) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Gewinn steht zur freien Verfügung der Hauptversammlung.

Die Hauptversammlung kann auch beschliessen, dass der Reingewinn und die auszuschüttenden Rücklagen der Tilgung des Kapitals dienen, ohne dass jedoch das ausgewiesene Kapital herabgesetzt wird.

Mit dem Einverständnis des Aufsichtsrates kann die Geschäftsführung unter den gesetzlichen Voraussetzungen Vorschüsse auf Dividenden auszahlen.

Kapitel VII. - Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre aufgelöst werden. Dieser Beschluss bedarf der Stimmenmehrheit von neunzig Prozent (90 %) des gesamten Gesellschaftskapitals, welches vollständig vertreten oder anwesend sein muss.

Gelangt die Gesellschaft vorzeitig zur Auflösung, so erfolgt die Auflösung durch einen oder mehrere von der Hauptversammlung bestellte Liquidatoren, die sowohl natürliche Personen als auch juristische Personen sein können. Das Auflösungsverfahren sowie die Bezüge der Liquidatoren werden von der Hauptversammlung festgelegt.

Der Reinerlös, welcher nach Bereinigung der Passivposten bleibt, dient der Rückzahlung der eingezahlten Aktien, der Restbetrag wird anteilmässig unter den Aktionären verteilt.

Kapitel VIII. - Allgemeines

Art. 21. Zum Zwecke der Erfüllung dieser Satzung wird von allen Aktionären, Geschäftsführungsmitgliedern und Aufsichtsräten der Gesellschaftssitz der Gesellschaft als Gerichtsstand anerkannt. Alle Mitteilungen, Mahnungen, Zustellungen und Klageschriften werden am Gesellschaftssitz als gültig zugegangen betrachtet.

Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie die nachfolgenden Gesetzesänderungen, hingewiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie oben festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, das gesamte Kapital wie folgt zu zeichnen.

1. Herr Ralf Rogowski, persönlich haftender Gesellschafter, vorgeannt	800 Aktien
2. Frau Sabine Niemeyer, Kommanditistin, vorgeannt	200 Aktien
Total:	1.000 Aktien

Sämtliche Aktien wurden zu sechsundzwanzig Prozent (26 %) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von sechsundzwanzigtausend (26.000,-) ECU zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie die nachfolgenden Gesetzesänderungen, eingehalten worden sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstehen, beträgt ungefähr 95.000,- Franken.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Die vorgeannten Erschienenen, die das gesamte gezeichnete Kapital vertreten, und sich als ordentlich einberufen betrachten, haben sich sofort zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammengefunden.

Nach Feststellung ihrer rechtmässigen Zusammensetzung haben sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Geschäftsführungsmitglieder wird auf einen festgesetzt; die Zahl der Aufsichtsräte wird auf drei festgesetzt.

2. Als Geschäftsführer wurde ernannt:

Herr Ralf Rogowski, Kaufmann, mit Wohnsitz in D-44265 Dortmund, Preinstrasse 44.

3. Als Aufsichtsräte wurden ernannt:

- Frau Sabine Niemeyer, Geschäftsführerin, mit Wohnsitz in D-44265 Dortmund, Preinstrasse 77,

- Herr Raymond Fritsch, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg, 4, rue Albert I^{er},

- Frau Corinne Parmentier, Betriebswirtin, wohnhaft in Yutz, 2, rue des Marguerites.

4. Ihre Amtsdauer endet nach der jährlichen Versammlung der Aktionäre des Jahres 2004.

5. Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, 6, avenue du X Septembre.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung der Satzung gegenüber den Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Rogowski, S. Niemeyer, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 1997, vol. 827, fol. 17, case 4. – Reçu 39.938 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 15 mars 1997.

C. Doerner.

(12125/209/220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

FINANCIAL FLEURUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 avril 1996.

G. d'Huart.

(12166/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

T M S S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschberg.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneuhundertsiebenundneunzig, den elften März.
Vor Uns, Christine Doerner, Notar im Amtssitz zu Bettembourg.

Sind erschienen:

1. - Herr Hans Wacht, zu D-Konz-Könen wohnend,
2. - Herr Michael Wacht, zu D-Wiltigen wohnend,
3. - Herr Mathias WEYER, zu D-Tawern wohnend.

hier vertreten durch Frau Monique Maller, wohnhaft in Grevenmacher auf Grund von 3 Vollmachten, datiert vom 10. März 1997, welche 3 Vollmachten, nachdem sie ne varietur paraphiert wurden, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen verbleiben, um mit derselben einregistriert zu werden;

Diese Erschienenen ersuchten den instrumentierenden Notar, wie folgt die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft zu beurkunden, und zwar:

Kapitel I. - Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung T M S S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Falls durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft; die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Produktionsstätte für Stahlbau, Brandschutzbau, Leichtmetallbau, Blechbearbeitung, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien zu je zwölftausendfünfhundert Franken (12.500,-).

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.

Das genehmigte Kapital beträgt vierundzwanzig Millionen Franken (24.000.000,-), eingeteilt in eintausendneuhundertzwanzig (1.920) Aktien zu je zwölftausendfünfhundert Franken (12.500,-).

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren, laufend vom Tage der Veröffentlichung der Gründungsurkunde im öffentlichem Amtsblatt Mémorial C, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie, je nach Beschlüssen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, jeden Direktor, Prokuristen oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, vorzunehmen; einer erfolgten und durch den Verwaltungsrat festgesetzten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel als automatisch angepasst anzusehen.

Das genehmigte und das gezeichnete Kapital können durch Beschluss der Generalversammlung erhöht oder herabgesetzt werden. Die Generalversammlung wird unter denselben Bedingungen abstimmen, wie bei einer Satzungsänderung.

Die Gesellschaft kann im Rahmen und unter den Bedingungen, die das Gesetz vorsieht, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Kapitel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates müssen nicht Aktionäre der Gesellschaft sein. Sie werden ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre; die Dauer ihrer Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit die Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, ihre Bezüge und die Dauer ihrer Amtszeit werden von der Generalversammlung festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden einberufen durch den Vorsitzenden, sooft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Der Verwaltungsrat muss einberufen werden, falls zwei Verwaltungsratsmitglieder es verlangen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um die Verwaltung und die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen. Grundsätzlich ist er zuständig für alle Handlungen, welche nicht durch die Satzung oder durch das Gesetz der Generalversammlung vorbehalten sind. Mit dem Einverständnis der Kommissare kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden zahlen.

Art. 9. Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift eines bevollmächtigten Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet, ungeachtet der in Artikel 10 der Satzung vorgesehenen Vollmachten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen, welche die Bezeichnung von geschäftsführenden Verwaltern tragen.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung oder bestimmte Punkte und Abzweigungen davon an einen oder mehreren Direktoren übertragen, oder für bestimmte Funktionen Sondervollmachten an von ihm gewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglieder des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, oder ein vom Verwaltungsrat dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied vertreten.

Kapitel IV. - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft untersteht einem oder mehreren Kommissaren. Die Kommissare werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Generalversammlung bestimmt des weiteren über ihre Anzahl, ihre Bezüge und über die Dauer ihres Mandates.

Die Dauer des Mandates der Kommissare darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V. - Generalversammlung

Art. 13. Eine jährliche Generalversammlung findet statt an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am ersten Freitag des Monates Juni und zum ersten Male im Jahre 1998.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Kapitel VI. - Geschäftsjahr, Jahresergebnis

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Ausnahmsweise begreift das erste Geschäftsjahr eine Laufzeit vom Tage der Gründung der Gesellschaft an gerechnet bis zum 31. Dezember 1997.

Art. 15. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss, welcher verbleibt nach Abzug der Verbindlichkeiten, Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten von der Bilanz.

Jährlich sind fünf Prozent (5,00 %) des Reingewinnes dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, und zwar so lange bis der Reservefonds zehn Prozent (10,00 %) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Falls der Reservefonds, aus welchem Grunde es auch sei, benützt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen von fünf Prozent des Reingewinnes wieder aufzunehmen.

Über den hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

Kapitel VII. - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden.

Gelangt die Gesellschaft zur Auflösung, so erfolgt ihre Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein. Die Ernennung der Liquidatoren, die Festsetzung ihrer Befugnisse und ihrer Bezüge werden durch die Generalversammlung vorgenommen.

Kapitel VIII. - Allgemeines

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung der Gesellschaft wie hiervor angegeben festgesetzt wurde, haben die Gründer die Aktien wie folgt gezeichnet:

- Herr Hans Wacht, vorgeannt	33 Aktien
- Herr Michael Wacht, vorgeannt	33 Aktien
- Herr Matthias Weyer, vorgeannt	34 Aktien
Total: einhundert Aktien	100 Aktien

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis gebracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gegeben sind, und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird abgeschätzt auf sechzigtausend Franken (60.000,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen, welche die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals darstellen, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als ordentlich einberufen betrachten.

Sie stellen fest, dass die Generalversammlung rechtskräftig bestellt ist und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1. - Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgesetzt auf 3; diejenige der Kommissare auf einen.

2. - Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden berufen:

- Herr Hans Wacht, vorgeannt,

- Herr Michael Wacht, vorgeannt,

- Herr Matthias Weyer, vorgeannt.

Zum Administrateur-Délégué der Gesellschaft wird ernannt Herr Matthias Weyer, vorgeannt.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig vertreten durch die alleinige Unterschrift von einem der drei Verwaltungsratsmitglieder.

3. - Zum Kommissare wird berufen:

Die Gesellschaft LUX-FIDUCIAIRE S.C. mit Sitz in L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

4. - Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschberg.

Worübr Urkunde, aufgenommen zu Luxembourg.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet. M. Maller, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mars 1997, vol. 827, fol. 19, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettemburg, le 19 mars 1997.

C. Doerner.

(12126/209/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

UNIVERSAL TRADING OIL COMPANY 1981 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. - Laurent Mosar, maître en droit, demeurant à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame,

2. - Francesco Olivieri, avocat, demeurant à I-50129 Firenze, via F. Bartolommei 4,

ici représenté par Laurent Mosar, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé faite à Florence et datée du 17 mars 1997, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée UNIVERSAL TRADING OIL COMPANY 1981 S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Plus spécialement, elle peut faire la commercialisation pour tout ce qui concerne l'achat, la vente et la location de:

- raffineries,

- dépôts à la côte et à l'intérieur,
- réseaux de distribution de carburant,
- parc automobile de tous systèmes,
- navires, bateaux de transport et porte-containers,
- réseaux de distribution de LPG,
- pétrole chimique de toutes natures,
- participations dans des sociétés de pétrole,
- produits de pétrole de tous types en faveur de brokers et grossistes.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avec la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Laurent Mosar, préqualifié, une action	1
2. Francesco Olivieri, préqualifié, mille deux cent quarante-neuf actions	<u>1.249</u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 1997.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 1998.

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. - Jerry Mosar, avocat, demeurant à L-2133 Luxembourg, 53, rue Nic Martha;
2. - Piero Monti, administrateur de sociétés, demeurant à Rome (Italie);
3. - Francesco Olivieri, préqualifié.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

LUXREVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année 2002.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Mosar, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 24 mars 1997, vol. 459, fol. 77, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 mars 1997.

F. Molitor.

(12127/223/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

BUCHBERGER, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7260 Bereldange, 14, rue Elterstrachen.

H. R. Luxemburg B 33.765.

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, den vierzehnten März.
Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung österreichischen Rechts BUCHBERGER, GmbH, mit Sitz in Traiskirchen / Österreich,
hier vertreten durch die Geschäftsführerin, Frau Theresitha Herzer, geboren Buchberger, wohnhaft in Traiskirchen / Österreich;

2) Frau Theresitha Herzer, vorgenannt,
handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BUCHBERGER, GmbH, mit Sitz in L-7260 Bereldange, 14, rue Elterstrachen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nr. B 33.765.

Die Kompargenten ersuchten den instrumentierenden Notar, nachstehendes zu beurkunden:

I) Besagte Gesellschaft BUCHBERGER, GmbH, wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 3. Mai 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 406 vom 31. Oktober 1990. Die Satzungen wurden zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 14. April 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 412 vom 19. September 1992.

II) Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je tausend Franken (1.000,- LUF) Nennwert.

III) Die hundertfünfundzwanzig (125) Anteile des am 31. Mai 1994 verstorbenen Herrn Otto Herzer sind Frau Theresitha Herzer, vorgenannt, anfallen, so daß die Gesellschaftsanteile aufgeteilt sind wie folgt:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung österreichischen Rechts BUCHBERGER, GmbH, vorgenannt, dreihundertfünfundszwanzig Anteile	375
2) Frau Theresitha Herzer, geborene Buchberger, vorgenannt, hundertfünfundzwanzig Anteile	125
Total: fünfhundert Anteile	500

und daß Artikel 6 Absatz 2 dementsprechend abzuändern ist.

IV) Nach dem Ableben von Herrn Otto Herzer ist Frau Theresitha Herzer, vorgenannt, alleinige Geschäftsführerin der Gesellschaft.

Worüber Urkunde.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat diese gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Herzer-Buchberger, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1997, vol. 97S, fol. 36, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 28. März 1997.

P. Frieders.

(12134/212/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

BUCHBERGER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7260 Bereldange, 14, rue Elterstrachen.

R. C. Luxembourg B 33.765.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 28 mars 1997.

P. Frieders.

(12135/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

CAPIVENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPIVENT S.A., avec siège social à Luxembourg, 2, avenue du X Septembre;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 15 mars 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 15.376.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Josiane Hammerel, employée privée, demeurant à Bettembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Yves van Renteghem, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de la somme d'un million sept cent cinquante mille francs (1.750.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) à trois millions de francs (3.000.000,-), par la création de mille sept cent cinquante (1.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par un versement en espèces.

2) Modification du premier paragraphe de l'article 3 des Statuts.

3) Renonciation des actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

4) Souscription et libération par:

La société FURKA S.A., avec siège social à Luxembourg, de 1.250 actions.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de la somme d'un million sept cent cinquante mille francs (1.750.000,-), pour le porter d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) à trois millions de francs (3.000.000,-), par la création de mille sept cent cinquante (1.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par un versement en espèces.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ayant pris acte du fait que les autres actionnaires avaient renoncé à leur droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription de mille sept cent cinquante (1.750) actions:

- la société anonyme FURKA S.A., avec siège social à Luxembourg, pour: 1.750 actions
Total: 1.750 actions

Souscription

Ensuite:

- la société anonyme FURKA S.A., avec siège social à Luxembourg;
ici représentée par son administrateur-délégué, M. Yves van Renteghem, demeurant à Luxembourg,
déclare souscrire 1.750 actions
laquelle prédite procuration, après avoir été paraphée ne varietur restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme d'un million sept cent cinquante mille francs (1.750.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Troisième et dernière résolution

Suite à la prédite augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 3 des Statuts est à lire comme suit:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois millions de francs (3.000.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à soixante-cinq mille francs (65.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Gierenz, J. Hammerel, Y. van Renteghem, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 1997, vol. 827, fol. 17, case 6. – Reçu 17.900 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 15 avril 1997.

C. Doerner.

(12136/209/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

CAPIVENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

C. Doerner.

(12137/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

CENTRAL CASPIAN, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, den fünften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, Notar mit Amtswohnsitze in Bettemburg.

Ist erschienen:

Herr Faramarz Yaghma, Geschäftsführer, wohnhaft in Petingen,
hier vertreten durch Frau Ulricke Wilken, wohnhaft zu D-54290 Trier, Walramsneustraße 3,
aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, datiert vom 13. Januar 1997.

Welche Vollmacht nach gehöriger ne varietur-Paraphierung, gegenwärtiger Urkunde beigegeben verbleibt.

Welche Komparentin, erklärte, daß Herr Faramarz Yaghma, alleiniger Gesellschafter ist der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CENTRAL CASPIAN, GmbH, mit Sitz in Düdelingen, 5, rue Jean Jaurès,
gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Georges d'Huart, aus Petingen, am 20. August 1993,
veröffentlicht im Mémorial C von 1994, Seite 29260.

Welche Komparentin, wie sie handelt, zu seiner außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden hat und einstimmig folgenden Beschluß gefaßt hat:

Der Gesellschafter beschließt, den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von Düdelingen nach L-2320 Luxemburg, 92, boulevard de la Pétrusse, zu verlegen.

Somit erhält der erste Absatz des Artikels 2 der Statuten folgenden Wortlaut:

«**Art. 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Generalversammlung obliegen, werden abgeschätzt auf ungefähr fünfzehntausend Franken (15.000,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Bettembourg, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: U. Wilken, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 1997, vol. 827, fol. 11, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 13 mars 1997.

C. Doerner.

(12142/209/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

CENTRAL CASPIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxemburg, 92, boulevard de la Pétrusse.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 1997.

C. Doerner.

(12143/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

CEFAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxemburg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 43.439.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995 et approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, ont été enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 1997, vol. 490, fol. 94, case 6 et ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(12140/748/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

CEFAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxemburg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 43.439.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire,
tenue extraordinairement au siège social, le 15 février 1997*

– L'assemblée a procédé à l'élection définitive de Monsieur Hervé Franc, administrateur de sociétés, Paris (France), au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Louis Delvaux, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statutaire de 1998.

– La démission de Monsieur Guy Gangloff de son mandat d'administrateur est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'au 15 février 1997.

– En remplacement, Mademoiselle Evelyne Etienne, administrateur de sociétés, Luxembourg, est nommée administrateur de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1998.

Luxembourg, le 15 février 1997.

Certifié sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1997, vol. 490, fol. 94, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12141/748/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

CL BELGIUM-FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 34.631.

Société anonyme constituée le 22 août 1990 suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 410 du 6 novembre 1990.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 101, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

CL BELGIUM-FINANCE

Société Anonyme

Signatures

(12144/546/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

CL BELGIUM-FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 34.631.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire annuelle, qui s'est tenue le 28 mars 1997, a reconduit pour un terme de six ans, le mandat d'administrateur de Messieurs François Waterplas, Corneel Damen, José Mouzon et de Madame Hélène Daco, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2003.

L'assemblée a également reconduit pour un terme de six ans le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Robert Roderich, dont le mandat expirera donc également à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2003.

Enfin, l'assemblée a décidé d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 1996:

	<u>Affectations</u> (BEF)	<u>Origines</u> (BEF)
Résultat de l'exercice		3.329.225
Report à nouveau antérieur		2.549.235
Distribution d'un dividende de 1.600,- BEF par action, soit pour 1.250 actions . .	2.000.000	
Report à nouveau du solde	3.878.460	
Total:	<u>5.878.460</u>	<u>5.878.460</u>

Le dividende ci-dessus est payable le 1^{er} avril 1997.

Luxembourg, le 28 mars 1997.

Pour extrait conforme
CL BELGIUM-FINANCE

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 101, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12145/546/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

COFIGEP, COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION PRIVEE,**Société à responsabilité limitée,****(anc. MARITIM INVESTMENT, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.662.

Il résulte d'un acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1997, vol. 97S, fol. 47, case 6, que l'assemblée générale extraordinaire plénière de la société à responsabilité limitée MARITIM INVESTMENT COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.662, constituée suivant acte reçu le 16 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 319 du 12 juillet 1995, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1) *Modifications statutaires*

L'assemblée a décidé de modifier les articles 1, 3 6 et 11 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Une société à responsabilité limitée est régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement, la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la société.»

«**Art. 3.** La société existe sous la dénomination de COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION PRIVEE, en abrégé COFIGEP.»

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

«**Art. 11.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.»

2) *Transfert du siège social*

L'assemblée a décidé de transférer l'adresse du siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

3) *Démission – Nomination du gérant*

L'assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Christian Goth, en sa qualité de gérant de la société, lui a donné entière décharge et a nommé en son remplacement pour une durée indéterminée:

BERGMAN COLLINS GENERAL TRUST LIMITED, dont le siège social est établi au 85 Upper Drumcondra Road Dublin 9, République d'Irlande.

Le gérant engage sous sa seule signature la société pour toute opération effectuée dans les limites de l'objet social.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1997.

C. Hellinckx.

(12150/215/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

COFIGEP, COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION PRIVEE,

Société à responsabilité limitée,

(anc. MARITIM INVESTMENT, S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 1997.

Pour le notaire
Signature

(12151/215/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

CONCEPT ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 25.337.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1997, vol. 490, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1996.

Signature.

(12152/275/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

M.D. CARLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. D.V. CARLU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Alain Désiré D.P. Van Nuffelen, indépendant, demeurant à Chaumont-Gistoux, Belgique; ici représenté par M. Stéphane Moriaux, demeurant à Wemmel (B) en vertu d'une procuration datée du 5 mars 1997;

2) Monsieur Marc Henri Lucien Dehaye, employé privé, demeurant à Barcelone, Espagne.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée D.V. CARLUX, S.à r.l., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue;

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de Hesperange, en date du 26 mars 1996, publié au Mémorial C, de 1996, page 14.284.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en M.D. CARLUX, S.à r.l.

Suite à ce changement de nom, l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de M.D. CARLUX, S.à r.l.».

Deuxième et dernière résolution

L'assemblée générale accepte la démission du gérant, Monsieur Alain Désiré Adrien D.P. Van Nuffelen, à partir d'aujourd'hui, et lui donne décharge.

Est nommé nouveau gérant, Monsieur Marc Henri Lucien Dehaye, prédit;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la société en raison de la présente assemblée générale, s'élève approximativement à la somme de dix-huit mille francs (18.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Wemmel, Dehaye, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 1997, vol. 827, fol. 15, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 15 mars 1997.

C. Doerner.

(12154/209/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

**M.D. CARLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. D.V. CARLU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 1997.

C. Doerner.

(12155/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

COSINDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.607.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1 avril 1997, vol. 490, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(12153/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

EDFUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.517.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(12156/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

ELEUTHERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELEUTHERA S.A., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 10 février 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 11.884.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Klaus Detzler, demeurant à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Daniel Lanners, demeurant à Schifflange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Dissolution et liquidation de la société suivant article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 2) Nomination d'un liquidateur.
- 3) Détermination des pouvoirs des liquidateurs.
- 4) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

La société AD CREATION ADVERTEZING PARTNERS, S.à r.l avec siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir des actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième et dernière résolution

L'assemblée accorde décharge à compter d'aujourd'hui aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuellement en fonction.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes, est estimé à vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Detzel, R. Gierenz, D. Lanners, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 1997, vol. 827, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 13 mars 1997.

C. Doerner.

(12157/209/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

EQUIMAT-LUBRILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 22, rue de la Sure.

R. C. Luxembourg B 58.293.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1997, vol. 490, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 mars 1997.

Signature.

(12159/678/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

**ERCOM INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
en liquidation.**

Siège social: Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 30.381.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1997, vol. 490, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(12160/317/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

ERIBANCAIRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 30.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 1997, vol. 490, fol. 88, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 1997.

Pour ERIBANCAIRE LUXEMBOURG S.A.
FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG
B. Schaus

(12161/507/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

EURO-LAND S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.222.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 1996

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale accepte, à l'unanimité des voix, la démission des postes d'administrateur de Messieurs E. Patteet, J.P. Van Keymeulen, et E. Vermeer, ainsi que celle du poste de commissaire aux comptes de la fiduciaire VAN LOEY ET PATTEET S.A.

2. L'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge spéciale aux administrateurs et au commissaire aux comptes démissionnaires.

3. L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité des voix, d'appeler M. Christophe Blondeau, Monsieur Nour-Eddin Nijar, Monsieur Rodney Haigh, Monsieur Fernand de Jamblinne de Meux, et Monsieur Geert de Bruyne aux fonctions d'administrateur. Leur mandat courra jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2002.

4. L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité des voix, d'appeler la société H.R.T. REVISION, S.à r.l. au poste de commissaire aux comptes en remplacement de la fiduciaire VAN LOEY ET PATTEET, commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat viendra également à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

5. L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 23, rue du Fort Neipperg à L-2230 Luxembourg, au 4, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

Extrait certifié conforme
EURO-LAND S.A. HOLDING
C. Blondeau R. Haigh
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1997, vol. 490, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12162/565/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

**EKT, EUROPÄISCHE KONTAINER TRANSPORT LUXEMBOURG, GmbH,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-8011 Strassen, 295-301, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 30.993.

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, den vierzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Herr Jan Willem de Muijnck, Direktor, wohnhaft in Vlissingen (Niederlande).
- 2) Herr Izaak de Muijnck, Transportunternehmer, wohnhaft in Middelburg (Niederlande).
- 3) Herr Adriaan de Muijnck, Transportunternehmer, wohnhaft in Vlissingen (Niederlande).

Diese Kompargenten baten den instrumentierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

- dass sie alleinige Besitzer sind aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EUROPÄISCHE KONTAINER TRANSPORT LUXEMBOURG (in Abkürzung EKT), R. C. B Nr. 30.993, mit Gesellschaftssitz in Remich, gegründet unter der Bezeichnung E K TRANSPORT LUXEMBOURG (EKT) durch den instrumentierenden Notar am 21. April 1989, veröffentlicht im Recueil Spécial du Mémorial C, Nummer 301 vom 21. Oktober 1989;
- dass die Satzung der Gesellschaft abgeändert wurde durch zwei Urkunden des instrumentierenden Notars am 28. August 1992 und am 19. Dezember 1994, veröffentlicht im Recueil Spécial du Mémorial C Nummer 599 vom 16. Dezember 1992 und Nummer 170 vom 13. April 1995;
- dass das Gesellschaftskapital festgesetzt ist auf fünfhunderttausend (500.000,-) Franken, aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je fünftausend (5.000,-) Franken;
- dass die Gesellschafter beschliessen, den Gesellschaftssitz nach L-8011 Strassen, 295-301, route d'Arlon zu verlegen;
- Infolge dieses Beschlusses wird der zweite Absatz von Artikel 1 abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 1. Absatz 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Strassen.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.W. de Muijnck, I. de Muijnck, A. de Muijnck, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1997, vol. 97S, fol. 50, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.
Luxemburg, den 27. März 1997.

A. Schwachtgen.

(12163/230/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

**EKT, EUROPÄISCHE KONTAINER TRANSPORT LUXEMBOURG, GmbH,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 295-301, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 30.993.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 204/97 du 14 mars 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 2 avril 1997.

A. Schwachtgen.

(12164/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

FIDINAM FIDUCIAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 42.126.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 99, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (326.688,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 28 mars 1997.

Signature.

(12165/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

GESECALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 55.157.

Selon décisions prises par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 10 octobre 1996:

1) M. Bob Bernard, licencié HEC Paris, Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué chargé de la gestion journalière, ainsi que de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion,

2) Mme Geneviève Piscaglia, employée privée, Athus, a été nommée Directeur,

3) les pouvoirs des organes sociaux sont dorénavant les suivants:

Tous les actes généralement quelconques et notamment ceux énumérés ci-après seront valablement signés par deux administrateurs agissant conjointement ou par un administrateur agissant conjointement avec un directeur.

- Recevoir tous dépôts de fonds et en fixer les modalités.

- Acquérir, aliéner, prendre ou donner en location tout mobilier et matériel d'exploitation au sens le plus large, conclure les approvisionnements de toutes natures, ainsi que les contrats d'entretien.

Toutefois, les approvisionnements de toutes natures d'un montant inférieur à LUF 500.001,- seront valablement signés par un administrateur ou un directeur agissant seul.

- Faire toute demande d'immatriculation, modification ou radiation au registre de commerce et des sociétés, effectuer tous dépôts au nom de la mandante aux dits registres, ainsi qu'aux greffes des tribunaux, subdéléguer ce pouvoir de représentation à titre permanent ou de cas en cas.

- Conclure, résilier, amender toutes assurances.

- Accepter et prendre tous engagements à l'égard de la Régie des Téléphones et Télégraphes, de l'Administration des Postes, ainsi que de tous organes de transport.

- Prendre et accepter tous engagements en matière de baux immobiliers et de gestion immobilière, en ce compris tous travaux d'aménagement, représenter la mandante aux assemblées de copropriétaires et y prendre une décision, subdéléguer ce pouvoir de représentation.

- Gérer les comptes et avoirs en banques ainsi que dans les autres organismes financiers, délivrer des procurations à cet effet.

Toutefois, les actes suivants seront valablement effectués par un administrateur ou un directeur agissant seul:

a) les ordres de transfert entre deux comptes bancaires ouverts au nom de sociétés du groupe;

b) les ordres de paiement jusqu'à concurrence de 500.000,- en faveur de tiers;

c) la gestion interne d'un compte bancaire (c'est-à-dire déposer à terme des avoirs disponibles en compte à vue au sein d'un même organisme financier).

- Faire toutes déclarations, demandes, réponses, notifications, réclamations et accomplir toutes formalités en matière fiscale, représenter la mandante auprès de toutes Administrations fiscales.

- Prendre tous engagements en matière d'équipement logiciel d'exploitation et/ou d'application et de disposition des droits de la mandante en cette matière.

Luxembourg, le 10 mars 1997.

Pour avis sincère et conforme

Pour GESECALUX S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1997, vol. 490, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12170/528/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

FINLOMBARD LUX S.A., Société Anonyme (liquidée).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.690.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 mars 1997 qu'INTERAUDIT, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que Monsieur André Wilwert a été nommé commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 17 mars 1997 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 16 décembre 1996 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans au siège social de KPMG FINANCIAL ENGINEERING à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 17 mars 1997.

Pour avis sincère et conforme

Pour FINLOMBARD LUX, société anonyme (liquidée)

KPMG, Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1997, vol. 490, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12167/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

GEO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 38.932.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 1996, le remplacement des administrateurs MM. Tomas Termens Navarro et Eduard Torres Lozano n'a pas été prévu et de ce fait, le nombre des administrateurs a été réduit de six à quatre.

Luxembourg, le 27 mars 1997.

Pour GEO INVESTMENT S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1997, vol. 490, fol. 96, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12169/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

FORTUNA, Société coop. de crédit et d'épargne.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128-132, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 7.143.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1997, vol. 490, fol. 92, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

P. Rollinger
Administrateur-Directeur

(12168/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

GLIBRO TRADING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 52.823.

Par décision d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 janvier 1997, M. Larry Scot Hopkins, directeur financier, Nyon, a été nommé nouvel administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2001 en remplacement de M. Edward Varrin, démissionnaire depuis le 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 12 mars 1997.

Pour avis sincère et conforme
Pour GLIBRO TRADING HOLDING S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1997, vol. 490, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12171/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

GRANADA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 50.932.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 490, fol. 101, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
J. Lorang
Administrateur

(12173/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

GORDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GORDES S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 8 février 1994, publié au Mémorial C, de 1994, page 11120.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Fassbender, employé de banque, demeurant à Vlessart Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Jocelyne Hubert, employée privée, demeurant à Athus.

A été appelée aux fonctions de scrutateur, Madame Francine Herkes, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. - La présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date des:

19 février numéro 33 Journal;

- au 28 février numéro 40 Journal et Mémorial;

III. - L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Dissolution et liquidation de la société suivant l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

2) Nomination d'un liquidateur.

3) Détermination des pouvoirs du liquidateur.

IV. - Il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur trois mille (3.000) actions, 1 action seulement est dûment représentée à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut pas délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut du quorum de présence requis; qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour selon les formes et délais prévus par la loi, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représenté.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes, est estimé à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Fassbender, J. Hubert, F. Herkes, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mars 1997, vol. 827, fol. 18, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 18 mars 1997.

C. Doerner.

(12172/209/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

HAGER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5559 Remich, 4, Aale Stack.

R. C. Luxembourg B 44.483.

Acte constitutif publié à la page 21680 du Mémorial C, n° 452 du 4 octobre 1993

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

Signatures.

(12174/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

IDUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.759.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 102, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

IDUS HOLDING S.A.

Signatures

(12176/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

IDUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.759.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 mars 1997

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1997 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;
- Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Frederico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Mme Maryse Santini, fondée de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

IDUS HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 102, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12177/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

IMMOCONCEPT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 53.914.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1997, vol. 490, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(12179/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

IMMO MARKET CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 1, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 43.458.

Constituée par-devant M^e Georges d'Huart., notaire de résidence à Pétange, en date du 3 mars 1993, acte publié au Mémorial C, n° 290 du 16 juin 1993.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1997, vol. 490, fol. 96, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour IMMO MARKET CONSULTING, S.à r.l.
KPMG Experts-Comptables
Signature

(12180/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 51.863.

Procès-verbal du conseil d'administration du 12 décembre 1996

Présents:

Monsieur Christopher Fawcus Lovell Legge, administrateur,
Monsieur David Vernon Le Maître, administrateur,
Monsieur Marc Hürner, administrateur-délégué.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Hürner avec comme seul point à l'ordre du jour:

Changement de siège social

Le conseil a décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.45 heures.

C.F.L. Legge D.V. Le Maître M. Hürner

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1997, vol. 490, fol. 83, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12183/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

INTERPAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 34.618.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 101, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(12186/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

INTERPAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 34.618.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 28 mars 1997 à l'ETUDE BRUCHER & TABERY, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

L'Assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Benjamin De Mesnard portant date du 14 janvier 1996 et la nomination par cooptation lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 avril 1996 de Monsieur Philippe Koebel, directeur de sociétés, demeurant 4, rue Victor Basch, F-94220 Charenton. L'Assemblée constate et accepte la

démission de Monsieur Philippe Koebel en qualité d'administrateur de la société ainsi que la démission de Messieurs Gérard Simonet et Jean-Claude Bazin en qualité d'administrateurs et d'administrateur-délégués avec effet à la date de tenue de cette assemblée et nomme en qualité d'administrateurs en remplacement, Monsieur Georges Seil, administrateur de sociétés, demeurant à 2A, Schmitzgaessel, L-8538 Hovelange, Monsieur Germain Urbain Lebeau, directeur de sociétés, demeurant à 3, Victor Jacobslaan, B-1040 Bruxelles et Monsieur Paul Kieffer, ingénieur 1^{ère} classe, Entreprise des Postes et Télécommunications, demeurant à Cap.

Le conseil d'administration à l'issue de la réunion se compose de:

- Monsieur Edmond Toussing, directeur général, Entreprise des Postes et Télécommunications, demeurant à Hassel.
- Monsieur Marcel Gross, directeur, Entreprise des Postes et Télécommunications, demeurant à Bettembourg.
- Monsieur Michel Vervoort, directeur de sociétés, demeurant à 2, allée des Couterelles, B-1400 Nivelles.
- Monsieur Georges Seil, administrateur de sociétés, demeurant à 2A, Schmitzgaessel, L-8538 Hovelange.
- Monsieur Germain Urbain Lebeau, directeur de sociétés, demeurant à 3, Victor Jacobslaan, B-1040 Bruxelles.
- Monsieur Paul Kieffer, ingénieur 1^{ère} classe, Entreprise des Postes et Télécommunications, demeurant à Cap.

Pour extrait conforme

Signature	Signature
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 101, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12187/520/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

INTERPAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 34.618.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 28 mars 1997 à l'ETUDE BRUCHER & TABERY, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par les actionnaires le 10 août 1990, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à l'un de ses membres, Monsieur Georges Seil, administrateur de sociétés, demeurant à 2A, Schmitzgaessel, L-8538 Hovelange.

Les pouvoirs de l'administrateur-délégué seront conformes aux statuts et il pourra engager la société par sa seule signature dans les limites qui lui sont conférées.

Monsieur Georges Seil est en outre nommé président du Conseil d'Administration en accord avec les dispositions de l'article 6 des statuts stipulant que:

- a) la Présidence du Conseil revient de droit à l'administrateur-délégué.
- b) la signature du président du Conseil est obligatoire pour tous les actes excédant les pouvoirs de l'administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Signature	Signature
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 101, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12188/520/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

INTERNATIONAL PARTICIPATION CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R. C. Luxembourg B 37.895.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 101, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

Signature

(12184/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

INTERNATIONAL PARTICIPATION CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R. C. Luxembourg B 37.895.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 101, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

Signature

(12185/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

ITRACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.286.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 1995, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Marcello Ferretti, Guy Baumann ainsi que du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby a été renouvelé pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2001.

Luxembourg, le 27 mars 1997.

Pour ITRACO S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1997, vol. 490, fol. 95, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12189/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

K RUBBER & PLASTICS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.105.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 mars 1997 à Luxembourg

Le conseil d'administration décide à l'unanimité:

1. D'accepter la démission de Monsieur Andreas Bieri. L'assemblée annuelle délibérant sur les comptes au 31 décembre 1996 se prononcera sur la décharge à lui conférer.

2. A l'unanimité, les administrateurs décident de coopter en tant qu'administrateur de la société, Monsieur Rui Fernandes Da Costa, employé privé, demeurant à Luxembourg, 220, route de Thionville, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. M. Da Costa achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des administrateurs.

Luxembourg, le 27 mars 1997.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1997, vol. 490, fol. 94, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12190/742/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

LOFT INVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 17 mars 1997

Il résulte dudit procès-verbal que l'assemblée des actionnaires a décidé d'approuver les comptes de liquidation et de clôturer la liquidation de LOFT INVEST S.A. Elle a décidé également que les documents sociaux et comptables de la société seront conservés pendant 5 ans au siège social de la société, 13, boulevard Royal, Luxembourg.

Luxembourg, le 20 mars 1997.

Pour extrait conforme
Pour copie conforme
M^e A. Schmitt
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1997, vol. 490, fol. 76, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12193/275/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

LANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.731.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1997, vol. 490, fol. 87, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

LANCE HOLDING S.A.
Signatures

(12191/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

LANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.731.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 14 février 1997

Résolution

L'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1996/1997 les administrateurs et le commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

- MM. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker (Luxembourg), président;
Dirk Raeymaekers, sous-directeur de banque, demeurant à Kopstal (Luxembourg), administrateur;
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Frederico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Luxembourg.

Pour extrait conforme
LANCE HOLDING S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1997, vol. 490, fol. 87, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12192/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

LORFLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 49.582.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 1996

Monsieur Raymond Gelebiowski, demeurant à F-57100 Thionville, Veymerange, 6, rue du Vanneau, est nommé gérant de la société en remplacement de Monsieur Régis Roussel, gérant démissionnaire.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 480, fol. 3, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12194/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

**BARGOS INVESTMENTS, Société Anonyme,
(anc. MACARENA S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 55.856.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MACARENA S.A., R.C. B numéro 55.856, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 552 du 29 octobre 1996.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Woippy (France).

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant la totalité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, sont représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

Modification de la raison sociale de la société MACARENA S.A. en BARGOS INVESTMENTS S.A., et modification subséquente du premier alinéa, article 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la raison sociale de la société.

En conséquence, l'article 1^{er} alinéa premier a désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa premier.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BARGOS INVESTMENTS S.A.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte, sont estimés à approximativement trente mille (30.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Jean, R. Galiotto, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1997, vol. 97S, fol. 51, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 1997.

A. Schwachtgen.

(12195/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

BARGOS INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.856.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 205/97 du 14 mars 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

A. Schwachtgen.

(12196/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

MDJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 38.563.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 mars 1997 à Luxembourg

Le conseil d'administration décide à l'unanimité:

1. D'accepter la démission de Monsieur Andreas Bieri. L'assemblée annuelle délibérant sur les comptes au 31 décembre 1996 se prononcera sur la décharge à lui conférer.

2. A l'unanimité les administrateurs décident de coopter en tant qu'administrateur de la société, Monsieur Rui Fernandes Da Costa, employé privé, demeurant à Luxembourg, 220, route de Thionville, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. M. Da Costa achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des administrateurs.

Luxembourg, le 27 mars 1997.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1997, vol. 490, fol. 94, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12197/742/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1997.

FUTURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 51.594.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 421, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

. Report à nouveau LUF (99.792,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1997.

Signature.

(12303/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

FORFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.517.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 421, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

. Résultat de l'exercice	LUF 2.658.547,-
. Résultat reporté	LUF (69.723,-)
. Affectation à la réserve légale	LUF (125.000,-)
. Résultat disponible	LUF 2.463.824,-
. Dividende	LUF (2.000.000,-)
. Report à nouveau	LUF 463.824,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1997.

Signature.

(12302/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

GALINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.518.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 421, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

. Résultat de l'exercice	LUF 1.826.443,-
. Résultat reporté	LUF (69.717,-)
. Affectation à la réserve légale	LUF (125.000,-)
. Résultat disponible	LUF 1.631.726,-
. Dividende	LUF (1.200.000,-)
. Report à nouveau	LUF 431.726,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1997.

Signature.

(12304/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

GEOHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 38.176.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 septembre 1991, acte publié au Mémorial C, n° 114 du 31 mars 1992.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 99, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOHOLDING S.A.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

(12305/531/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

IMMO ECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 79A, Côte d'Eich.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(12310/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

IMMO ECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 79A, Côte d'Eich.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(12311/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

HEALTH & BEAUTY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 47.365.

The balance sheet as per August 31st, 1996, registered in Luxembourg on March 4th, 1997, volume 490, folio 12, case 12, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on April 3th, 1997.

ALLOCATION OF RESULTS

. To be carried forward LUF (290.500,-)

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, March 3rd, 1997.

Signature.

(12307/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

HOLLERICH INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 2, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1997.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(12308/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

HYDROEXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 31, Grand-rue.
Acte de constitution Nr 773/93 du 13 septembre 1993.

Le soussigné, Henk de Jongh, demeurant 10, Um Charly, L-1670 Senningerberg, déclare par la présente avoir cédé au profit de Monsieur Ladislav Sturm, demeurant à Prag, ses (50) cinquante parts sociales contre règlement de la mise initiale (50.000,- Frs) valeur cinquante mille francs.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 1997.

H. de Jongh.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 103, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12309/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

**I.D.G., S.à r.l., INTERNATIONAL DIAMONDS & GEMS,
S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 51.625.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la gérance du 17 mars 1997 que le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mars 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1997, vol. 490, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12315/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

LAGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.599.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

. Report à nouveau LUF (99.824,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1997.

Signature.

(12316/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

INDIA LIBERALISATION FUND.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.529.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 103, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1997.

**BROWN BROTHERS HARRIMAN
(LUXEMBOURG) S.A.**

J. P. Rooney
Assistant Manager

(12312/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

INDIA LIBERALISATION FUND.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.529.

Suite à l'assemblée générale ordinaire, le Conseil d'Administration de la SICAV INDIA LIBERALISATION FUND est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 1998:

Dave H. Williams, Chairman

Gopi K. Arora

John D. Carifa

David M. Gong

H.H. Maharajah of Jodhpur

Miles Q. Morland

Deepak S. Parekh

Ajay G. Pirmal

Karan Trehan

Reba W. Williams.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1997.

*Pour INDIA LIBERALISATION FUND, SICAV
BROWN BROTHERS HARRIMAN
(LUXEMBOURG) S.A.*

J. P. Rooney
Assistant Manager

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 103, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12313/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

INODIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5362 Schrassig, 8, rue Saint Donat.
R. C. Luxembourg B 26.886.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 2, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature
Son mandataire*

(12314/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

LAVIDAS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 33.244.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 23 janvier 1997

Résolution

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Arnaud Dubois et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 1, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12319/046/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1144 Luxembourg, 6, rue de l'Ancien Athénée.
R. C. Luxembourg B 15.585.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 2, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 avril 1997.

LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ
INTERNATIONAL S.A.
Signatures

(12317/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

LANDESBANK SCHLESWIG-HOLSTEIN INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 14.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 1, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 avril 1997.

LANDESBANK SCHLESWIG-HOLSTEIN
INTERNATIONAL S.A.
Signatures

(12318/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

LENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.600.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

. Report à nouveau LUF (99.788,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} avril 1997.

Signature.

(12320/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

LUXEMBOURG INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 2, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 avril 1997.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(12321/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

MAHEK FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 12.543.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 102, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(12322/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

MAHEK FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 12.543.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 102, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(12323/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

N.C.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 17A, route de Longwy.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la cession de parts des associés reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 18 mars 1997, enregistré à Capellen en date du 21 mars 1997, vol. 409, fol. 49, case 11:

que suite à la cession ainsi intervenue le capital de la société N.C.C., S.à r.l., se trouve actuellement réparti comme suit:

– Madame Marie-Paule von Graes, pensionnée, demeurant à L-4395 Pontpierre, 3, rue de Mondercange, quatre-vingts (80) parts sociales;

– Madame Jacinta Da Rocha, employée, demeurant à Ehrlange, 35, rue des 3 Cantons, vingt (20) parts sociales;

Total: cent (100) parts sociales;

que l'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Monsieur Jean-Jacques Sainte-Croix, en tant que cogérant et lui a accordé décharge pour l'exécution de son mandat;

que l'assemblée générale a décidé de nommer gérante unique de la société pour une durée indéterminée, Madame Jacinta Da Rocha, prénommée.

La société est valablement engagée sous la signature individuelle de son gérant unique;

que l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social à L-8080 Bertrange, 17A, route de Longwy, et, par conséquent, l'article 5, première phrase des statuts, aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Bertrange.»

Capellen, le 1^{er} avril 1997.

Pour extrait conforme
A. Biel

(12324/203/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

N.C.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 17A, route de Longwy.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

(12325/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

NIFRAC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 30.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 2, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1997.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(12326/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

PAN EUROPEAN FINANCIAL CORPORATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 35.836.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1997, vol. 490, fol. 102, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour la société PAN EUROPEAN
FINANCIAL CORPORATION S.A.H.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(12327/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

SCHILLING GARANT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.660.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1997, vol. 490, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(12336/673/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

PARSIFAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.472.

Constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1992, publié au Mémorial C, n° 132 du 27 mars 1993.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 20 novembre 1996, que:

- ont démissionné en tant qu'administrateurs, décharge leur étant accordée:
 - Monsieur Luc Demaré, employé privé, demeurant à Luxembourg;
 - Monsieur Philippe Gonne, employé privé, demeurant à Bascharage;
 - Madame Nicole Frisch, employée privée, demeurant à Luxembourg;
- Ont été nommées aux postes d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1997:
 - Madame Marie-Paul Van Waelem, demeurant à Luxembourg;
 - Madame Marie-Joseph Renders, demeurant à Lot-Beersel (B);
 - FIDIGA S.A., avec siège social à Luxembourg;
- a été nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1997:
 - S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg;
- le siège social a été transféré du 35, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 1, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12328/529/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

POLYMA ET POLYCOLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 4 mars 1997, enregistré à Capellen, le 4 mars 1997, vol. 409, fol. 36, case 12:

que l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 4 qui aura dorénavant la teneur suivante:
«La durée de la société est illimitée.»

Capellen, le 4 mars 1997.

Pour extrait conforme
A. Biel
Notaire

(12329/203/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

POLYMA ET POLYCOLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

(12330/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

REFORM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 79A, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 46.075.

Par assemblée générale du 20 février 1997, il a été procédé aux modifications suivantes au sein du conseil d'administration:

- 1) La démission de Monsieur Guy Brichtart a été acceptée.
- 2) L'assemblée a pourvu à son remplacement par la nomination de Madame Francine Brassart, demeurant 4, rue du Bois Henry à B-5030 Beuzet.

S. Brichtart
Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12331/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

RODBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 52, rue Poincaré.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 6 mars 1997, enregistré à Capellen en date du 11 mars 1997, vol. 409, fol. 40, case 11:

que suite à la cession intervenue, le capital de la prédite société se trouve à cent pour cent réuni entre les mains de Monsieur Mariano Rodriguez, tapissier-décorateur, demeurant à Olm, qui, en tant qu'associé unique, a déclaré vouloir continuer la société sous la forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Le mandat des gérants a été confirmé.

Capellen, le 18 mars 1997.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(12332/203/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

ROTHAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 45.225.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 102, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour la société ROTHAN S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(12333/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

S.E.R.I. PHARMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 56.151.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 1997, vol. 490, fol. 97, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1997.

Signature.

(12337/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

S.G.D. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 35.518.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 décembre 1996

Mademoiselle Joëlle Lietz, employée privée, demeurant à Abweiler, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Guy Beurel qui a présenté sa démission.

Mademoiselle Joëlle Lietz terminera le mandat de Monsieur Guy Beurel, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1996.

D. Vervaeet

B. Ewen

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 3, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12338/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

SIENNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 45.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 2, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1997.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(12339/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

SIENNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 45.322.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 25 juin 1996 à 10.00 heures

– L'assemblée prend acte de la démission de Madame Marianne Schleich, administrateur, et la remercie pour sa précieuse collaboration.

– L'assemblée générale décide de nommer en son remplacement, la société:
LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., domiciliée à Wilmington (Delaware),
qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de l'an 1999.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.30 heures.

Pour le Conseil d'Administration
B. Ewen D. Vervaeet
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 2, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12340/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

SAES GETTERS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 55.365.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 2, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1997.

(12334/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

SAES GETTERS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 55.365.

Il résulte de la réunion du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 10 mars 1997, que l'assemblée a pris entre autres la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat du commissaire aux comptes expirant à la date de ce jour, l'assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société COOPERS & LYBRAND, 16, rue Eugène Ruppert, Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1998.

Réquisition aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

SAES GETTERS FINANCE S.A.
G. Rolando S. Vandi

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 2, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12335/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

STECATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 37.033.

EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 2 avril 1997, que:

1 – Madame Hélène-Christine Avramides a été cooptée au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Patrick Aflalo, administrateur démissionnaire.

2 – Le nouveau conseil d'administration a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12344/677/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

SKILL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.222.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 1997, vol. 490, fol. 97, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1997.

Signature.

(12341/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS APAFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 36.169.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 102, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour la société

SOCIETE DE PARTICIPATIONS APAFIN S.A.H.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(12342/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

SOFTWARE DEVELOPMENT SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996 de la société à responsabilité limitée SOFTWARE DEVELOPMENT SERVICES, enregistrés à Capellen, le 20 mars 1997, vol. 132, fol. 3, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Koerich, le 26 mars 1997.

SARNIA, S.à r.l.

M. L. Escheid-Mauer

(12343/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

TARGET INTERNATIONAL GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.211.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1997, vol. 490, fol. 91, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour TARGET INTERNATIONAL GROWTH FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(12347/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

G.E.B., GROUPEMENT EUROPEEN DU BATIMENT, Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 53, rue de Beggen.
(Changements intervenus en date du 29 mars 1997).

Dénomination du groupement

GROUPEMENT EUROPEEN DU BATIMENT, Groupement Européen d'Intérêt Economique, en abrégé: G.E.B. – G.E.I.E.

Objet du groupement

Inchangé.

Modifications intervenues suite à l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 1997

- Membres du Groupement
- 1) Hans Goidinger, ingénieur diplômé, industriel,
A-6511 Zams, Österreich, Hinterfeldweg 8;
 - 2) Jean-Pierre Linden, docteur en droit, administrateur,
29, rue des Bénédictins, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg;
 - 3) Ute Quack, économiste, administrateur, Luxembourg.

Durée du groupement

Illimitée.

Siège et adresse du groupement

53, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg.

Personnes autorisées à administrer et à engager le groupement en justice

- 1) Madame Ute Quack, préqualifiée, administrateur;
- 2) Monsieur Jean-Pierre Linden, préqualifié, administrateur.

Chacun des administrateurs dispose de tous les pouvoirs sans exception de gérer le groupement et de le représenter, à charge d'en rendre compte au conseil.

Pour extrait conforme
 U. Quack J.-P. Linden
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 99, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12355/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

TACOMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
 R. C. Luxembourg B 41.040.

Les comptes annuels au 30 juin 1996, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 2, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
 Société Anonyme
 Signatures

(12345/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

TACOMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
 R. C. Luxembourg B 41.040.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 16 octobre 1996 à 11.00 heures
 à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

– L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Gérard Coene, administrateur, et le remercie pour sa précieuse collaboration.

– L'assemblée générale décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Joseph Winandy, administrateur, demeurant à Itzig,
 qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1997.

– L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Joseph Winandy, commissaire aux comptes, et décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange,
 qui terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1997.

Pour copie conforme
 Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 2, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12346/009/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

TECHNIROUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 24, rue de Cessange.
 R. C. Luxembourg B 42.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 2, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
 ARTHUR ANDERSEN
 Société Civile
 Signature

(12348/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

ISROP S.A., THE ISRAEL EUROPEAN COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.432.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 4, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1997.

Signature.

(12349/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

TRADIHAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue de Cents.
R. C. Luxembourg B 47.968.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1997, vol. 488, fol. 41, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A.

Signature

(12350/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

**TREULUX II,
DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 54.459.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 27. März 1997,
abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Der Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds Michael Müller, D-Giessen, zum 10. Februar 1977 wird zur Kenntnis genommen. Ihm wird Entlastung erteilt.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Herr Herbert Kirst, Rechtsanwalt, D-Saarbrücken.

Luxembourg, den 27. März 1997.

Unterschrift

Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 1, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12351/756/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

VAL PARADISO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 29.811.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 102, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour la société VAL PARADISO S.A.H.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(12352/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

VB CAPITAL GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de dissolution reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 3 mars 1997, enregistré à Capellen en date du 4 mars 1997, vol. 409, fol. 36, case 11,

– que la société anonyme holding VB CAPITAL GROUP S.A., ayant son siège social à Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 17 septembre 1993, publié au Mémorial C, n° 559 en date du 24 novembre 1993;

– que le capital social a été fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) de mille francs (1.000,- LUF) chacune;

- que les actions de la société dont il s'agit ont été réunis en une seule main;
 - que l'activité de la société a cessé et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il règlera tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;
 - que décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat;
 - que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société, à Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;
 - que les actions, représentées par trois certificats au porteur, ont été détruites, le tout en la présence du notaire.
- Capellen, le 11 mars 1997.

Pour extrait conforme
A. Biel
Notaire

(12353/203/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

VERMEIRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 38.924.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 490, fol. 99, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 2 avril 1997.

Signature.

(12354/678/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1997.

GRENOUILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) FAMIGRO S.A., société anonyme avec siège social à B-1160 Bruxelles, 13, avenue Gossiaux, représentée par Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de société, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 20 mars 1997;

2) VAN DOORN TRUST & PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, représentée par son Monsieur Alexis Kamarowsky, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 20 mars 1997.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GRENOUILLE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet le développement et la vente d'herbes et de plantes sur la base d'hydroculture et la production des matériaux concernant cette technologie.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions de francs (2.000.000,- LUF), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de vingt mille francs (20.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux termes et conditions prévus par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

La société aura un capital autorisé de cinquante millions de francs (50.000.000,- LUF), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions avec une valeur nominale de vingt mille francs (20.000,- LUF) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions nouvelles avec ou sans prime d'émission, afin de porter à sa discrétion, en une ou plusieurs fois par tranches, le capital total de la société jusqu'au capital total autorisé. Le conseil d'administration pourra accepter la souscription des actions nouvelles endéans une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue par une résolution des actionnaires prise en temps qu'il appartiendra, de la manière exigée pour les modifications des présents statuts.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions relatives à la souscription d'actions nouvellement émises. Le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions nouvelles dans les conditions et pendant toute la période spécifiées ci-dessus, sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel.

Lorsque le conseil d'administration effectue une augmentation totale ou partielle du capital aux termes et conditions mentionnés ci-dessus, il devra s'occuper de la modification de cet article afin de l'adapter à la modification intervenue, et le conseil d'administration est autorisé à entreprendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de la modification intervenue en conformité avec la loi.

Le capital autorisé ou émis pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Conseil d'administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que l'intérêt de la société le requiert. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra pas excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier mai et finit le trente avril de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le trente avril mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) FAMIGRO S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) VAN DOORN TRUST & PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de deux millions de francs (2.000.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

Constataion

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à soixante mille francs (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Ulf Tommy Jonsson, administrateur de sociétés, demeurant à Waterloo (Belgique),

b) Monsieur Michel Bellemans, administrateur de sociétés, demeurant à Roosdaal (Belgique),

c) VAN DOORN TRUST & PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg.

3.- Est nommée commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

5.- Le siège social de la société est établi à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

6.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Ulf Tommy Jonsson, préqualifié, administrateur-délégué de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kamarowsky, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1997, vol. 97S, fol. 58, case 9. – Reçu 20.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1997.

P. Frieders.

(12357/212/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 1997.

ARTRA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1728 Luxembourg, 10, Marché-aux-Herbes.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Andrea De Grandi, employé privé, lequel s'est légitimé par un livret pour étrangers délivré par les autorités suisses, n° 04394565/7, demeurant à Lugano (CH), via Domenico Fontana, n° 8;

2. Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, lequel s'est légitimé par sa carte d'identité italienne n° 22057/47, demeurant à Luxembourg, rue du Marché-aux-Herbes, n° 10.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARTRA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège; le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'accomplissement de toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières, industrielles, financières et en devises généralement quelconques au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. Elle peut fabriquer, acheter et vendre, importer et exporter;

- la société accomplira toutes opérations tant pour son compte que pour le compte de tiers;

- toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- la fourniture de conseil et d'assistance technique, commerciale et financière au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits, et fera toutes les opérations et transactions de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation ou l'extension de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à LUF 1.250.000.- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000.- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six ans et en tout temps révocables par elle.

Le mandat des administrateurs est gratuit.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée et en tous cas avec la présence d'un administrateur résidant à Luxembourg.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants et toujours avec la voix favorable d'un administrateur résidant à Luxembourg. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles ont été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également avec l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminés par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés conjointement, au nom de la société, par tous les administrateurs.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 19. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 20. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le premier lundi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 21. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 22. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 23. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 24. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants deux scrutateurs. Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 25. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 26. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 27. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 28. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales, des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 29. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 30. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 30. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.

La première assemblée générale annuelle se réunira le premier lundi du mois de mai 1998 à 15.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité des actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1) Monsieur Andrea De Grandi, prénommé	1.249
2) Monsieur Jacopo Rossi, prénommé	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la contre-valeur en Deutsche Mark et en dollars Canadiens de la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à 70.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Andrea De Grandi, employé privé, demeurant à Lugano (CH),

b) Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant à Luxembourg,

c) Madame Nicoletta De Grandi, sans état, demeurant à Lugano (CH).

3. La durée du mandat des administrateurs a été fixée à 6 ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2002.

4. La société HRT REVISION, Luxembourg, 32, Rue J.-P. Brasseur, a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

5. La durée du mandat du commissaire a été fixée à 6 ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2002.

6. Le siège de la société est fixé au 10, rue du Marché-aux-Herbes à 1728 Luxembourg.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. De Grandi, J. Rossi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1997, vol. 97S, fol. 19, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1997.

J. Delvaux.

(12465/208/255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 1997.